



AIPR

Niveau 3

## Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

**OBJECTIFS DE FORMATION :** à l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'intervenir en sécurité à proximité des réseaux.

Depuis le 1er janvier 2018, les intervenants travaillant à proximité des réseaux doivent disposer de l'AIPR. Le CFPPA de Venours propose des formations sur mesure et est habilité centre d'examen AIPR.

### CONTENU

#### Formation sur mesure pour vous préparer au passage du test (7,5h)

Connaître le sens de la réforme DT-DICT

Assimiler le vocabulaire et la signification des termes techniques utilisés

S'approprier le guide technique

Retenir les principes essentiels de la réforme

Se préparer et s'entraîner au passage des QCM

#### **Passage des tests :**

Vous avez la possibilité de passer le test seul dans la catégorie souhaitée. Pour vous préparer, une plateforme d'entraînement est mise à votre disposition sur le site Internet « construire sans détruire »

### PUBLICS, PRÉREQUIS ET CONDITIONS D'ACCÈS

Être âgé de 18 ans.

Toute personne susceptible de travailler à proximité de câbles et canalisations enterrés

### MÉTIER VISÉS

Tout conducteur d'engins travaillant à proximité des réseaux dans :

Les entreprises de travaux publics (routes, terrassements, canalisations, génie civil, réseaux)

Les Entreprises du bâtiment et espaces verts

Les Services de l'équipement et services techniques

## CFPPA VENOURS



## MODALITÉS D'ENTRÉE EN FORMATION

Echange avec le coordonnateur de la formation lors de l'établissement du devis, vérification du besoin.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET ALTERNANCE

En présentiel ou sur plateforme internet INERIS  
 Organisation de session à la demande en Inter ou Intra entreprise  
 Alternance des apports théoriques et pratiques, travaux à partir de cas de chantiers, retours d'expériences

## EVALUATION—VALIDATION DU DIPLOME

Une attestation de compétences est délivrée suite à un examen par QCM  
 Préparation QCM examen  
 Passage des tests sur informatique 1h

**Taux de Réussite : 100%**  
**Taux d'insertion : 100%**  
**Taux d'appréciation : 100%**

## INFORMATIONS PRATIQUES

Durée, dates : 1 module de 07h30, Janvier 2022  
 Hébergement et restauration : sur site, Gare ferroviaire à proximité - Bus scolaire  
 Accessibilité handicap : oui

## TARIFS & FINANCEMENTS

**Tarif : 185 €**  
 En fonction du statut (salarié ou demandeur d'emploi...) et des contraintes des organismes financeurs, Accord de financement obligatoire avant l'entrée en formation.  
 Rémunération possible

## POUR S'INSCRIRE

*Secrétariat : 05.49.43.95.33 / cfppa.venours@educagri.fr*

*CFPPA Venours - 86480 ROUILLE / www.venours.fr*

*Réponse sous 8 jours*

**CFPPA VENOURS**